

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1019

présenté par

M. Damien Adam, Mme Krimi, Mme Tiegna, M. Paluszkiewicz, M. Pellois, M. Claireaux,
M. Fiévet, Mme Le Peih, M. Haury, Mme Piron, Mme Melchior, M. Besson-Moreau,
Mme Provendier, M. Masségia, Mme Vignon, Mme Vanceunebrock, M. Martin, Mme Gomez-
Bassac, M. Ardouin, Mme Degois, Mme O'Petit, Mme Pételle, M. Cellier et M. Alauzet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.